

STATISTIQUE TRIMESTRIELLE de la CONSTRUCTION

Précisions sur les dépenses communales à l'intention des boursiers

La statistique fédérale a besoin de connaître, annuellement, toutes les dépenses des communes **en matière de construction**, en faisant une distinction entre les investissements et les dépenses d'entretien.

Par le biais de la statistique trimestrielle de la construction, chargée notamment de mettre à jour le registre cantonal des bâtiments, les projets communaux faisant l'objet d'une **demande de permis de construire sont déjà répertoriés. Ce sont donc les autres dépenses qui sont à fournir en fin d'année.**

On fait une distinction entre les dépenses d'administration publique et les dépenses des entreprises publiques (.services industriels, entreprises de transport etc), pour autant que leurs comptes soient établis séparément.

1 – Définition des données à fournir à la statistique

a) **Les investissements communaux (hors CAMAC)**

- il s'agit de sommes relatives à des travaux de construction (bâtiment ou génie civil) mentionnés dans les **comptes d'investissement** et faisant en principe l'objet d'un préavis au conseil communal.
- Il s'agit en général des projets faisant l'objet d'un crédit spécifique et qui ont une durée de réalisation déterminée, contrairement aux travaux d'entretien faisant l'objet d'un crédit annuel.
- **Ne pas y mettre** les dépenses des projets de construction faisant l'objet d'une demande de **permis de construire puisqu'ils sont relevés par ailleurs trimestriellement** → Il reste donc principalement des dépenses de génie civil : route, séparatif d'eaux usées, etc.
- **Ne pas y mettre** des dépenses représentant des coûts **d'achat de terrains ou de bâtiments**
- **Ne pas déduire** les éventuelles **subventions** cantonales ou fédérales
- La statistique qualifie les projets selon le **type de travaux** (nouvelle construction/transformation), le **genre de construction** (Génie civil/Bâtiment) et le **type d'ouvrage** (Installations pour l'alimentation en eau, Traitement des ordures ménagères, Routes etc.)
- Le coût de chaque projet (ou groupe de projets) est à répartir selon les années. (dépense durant l'année qui vient de se terminer, dépense totale des années antérieures, prévisions pour l'année en cours et prévisions pour les années postérieures).

b) **Les dépenses d'entretien en matière de construction**

- il s'agit de sommes figurant dans les **comptes de charges** et relatives à des travaux de **construction** (bâtiment ou génie civil) : maintien ou remise en état des ouvrages de la commune.
- Il s'agit de travaux n'ayant **pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.**
- **Ne pas y mettre** des dépenses correspondant aux **salaires** d'employés municipaux
- **Ne pas y mettre** des prestations **fournies à des tiers** ou des remboursements de la part de tiers
- Pour les communes ayant déjà établi leur comptabilité selon le système harmonisé des comptes économiques, il s'agit du solde du poste **314 «prestations de tiers pour les travaux d'entretien»**
- Faire une distinction en trois groupes : routes, autre génie civil et bâtiment

1 – Introduction des données dans l'application

Les dépenses communales ne faisant pas l'objet d'une demande de permis de construire sont introduites dans l'onglet « **Projets Hors CAMAC** », rubriques 2 et 3. La rubrique 1 rappelle les dépenses communales figurant dans les projets CAMAC.



Investissements communaux hors CAMAC.

Ils sont à introduire à la rubrique 2 de l'onglet « **Projets Hors CAMAC** ».

2 - Investissements communaux HORS CAMAC

[Ajouter investissement](#) [Exporter vers Excel](#) [Clôturer cette statistique](#) Ne pas compter à nouveau ces dépenses dans la rubrique 3

No	Référence	Description	Type d'ouvrage	<2011 ('000.-)	2011 ('000.-)	2012 ('000.-)	>2012 ('000.-)	Total ('000.-)	Valid.
29581	jc/66	canalisations rue des Pigeon	21. Install. d'évac. et de trait. des eaux usées	600	100	0	0	700	✓
29588	mmm	aménagement route du vill	33. Routes communales	100	200	0	0	300	✗

Page 1 sur 1 Enregistrements 1 - 2 sur 2

On entre un nouveau projet en actionnant le bouton « Ajouter investissement ». On peut grouper les investissements par type ou les introduire individuellement, ce qui simplifie souvent le suivi et limite le risque de doublons.

Si l'introduction manuelle est trop fastidieuse, **la commune peut s'entendre avec Statistique Vaud (ex-SCRIS) pour lui transmettre un fichier Excel** contenant les informations voulues.

Une fois le travail terminé, il faut clôturer la statistique en actionnant le bouton « Clôturer cette statistique ». La clôture n'est possible que si les investissements sont sans erreur ou avertissement à valider.

Dépenses communales d'entretien courant

Elles sont à introduire à la rubrique 3 de l'onglet « **Projets Hors CAMAC** ».

2 - Investissements communaux HORS CAMAC

[Ajouter investissement](#) [Exporter vers Excel](#) [Clôturer cette statistique](#) Ne pas compter à nouveau ces dépenses dans la rubrique 3

No	Référence	Description	Type d'ouvrage	<2010 ('000.-)	2010 ('000.-)	2011 ('000.-)	>2011 ('000.-)	Total ('000.-)	Valid.
27255	Cdt320	Pose conduite d'eau, Route d	11. Installations pour l'alimentation en eau	0	200	230	0	430	

Page 1 sur 1 Enregistrements 1 - 1 sur 1

3 - Dépenses communales d'entretien courant

[Sauver](#) [Annuler](#) [Clôturer cette statistique](#)

Administration publique			Entreprise publique			
	2010 (planifiés)	2010 (réalisés)	2011 (planifiés)	2010 (planifiés)	2010 (réalisés)	2011 (planifiés)
Route	Fr. 0.-	Fr. 50 000.-	Fr. 000.-	Route	Fr. 0 000.-	Fr. 000.-
Autre génie civil	Fr. 0.-	Fr. 80 000.-	Fr. 000.-	Autre génie civil	Fr. 0 000.-	Fr. 000.-
Bâtiment	Fr. 0.-	Fr. 30 000.-	Fr. 000.-	Bâtiment	Fr. 0 000.-	Fr. 000.-

Il faut remplir les tableaux puis Sauver. On clôture ensuite en actionnant le bouton « Clôturer cette statistique ».

Ne pas introduire de doublon ! **Chaque dépense ne doit figurer qu'une fois** : soit comme projets CAMAC, soit comme projet d'investissement hors CAMAC, soit comme montant dans les tableaux de dépenses d'entretien.